

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU MARDI 22 JUIN 2021

L'an deux mille vingt et un, le 6 septembre à 18h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur KUDLA Dominique, Maire de la Commune.

Etaient présents : Mrs KUDLA, PLASMANS, MAUCLER, DUPUIS, BAZIER, TORDJMANN, SILVA, VANSON et Mmes JOEL, TRETARRE, DEDIER, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents excusés : Mme LEMERY et M DUPUIS (pouvoir à Mme MORAT),

Puis, Monsieur le Maire a ouvert la séance à 18 heures 30 et fait l'appel nominal, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales.

Mme JOEL a été désignée pour assurer les fonctions de secrétaire.

Mme JOEL donne lecture du compte rendu du Conseil Municipal du mardi 22 juin 2021, qui est approuvé à l'unanimité.

1/ CHOIX DU NOM DE LA RUE AUX VERGERS DE SAINT GERMAIN

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2121-29,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de délibérer sur la dénomination des rues, des places publiques et des bâtiments publics,

Considérant le permis de construire valant division déposé par NEXITY et FRANCE PIERRE 2,

Le projet de dénomination des rues est présenté au Conseil Municipal.

Où l'exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

ADOpte la dénomination de la rue suivante : Rue des Moulins en ses numéros 2/4/6 et 8.

ACCEPTe les plans joints à la présente délibération (annexes 1)

MANDATE Monsieur le Maire pour les formalités à accomplir,

VOTE A L'UNANIMITE

2/ RALLIEMENT À LA PROCÉDURE DE RENÉGOCIATION DU CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE STATUTAIRE DU CENTRE INTERDÉPARTEMENTAL DE GESTION

L'article 26 de la loi du 26 janvier 1984 autorise les centres de gestion à souscrire pour le compte des collectivités qui le souhaitent un contrat d'assurance statutaire couvrant les risques financiers liés à l'absentéisme de leurs agents dans le cadre de leurs obligations législatives et réglementaires (maladie ordinaire, longue maladie/longue durée, accident de service...).

En 1992, le Conseil d'Administration a pris la décision de créer un contrat-groupe et de le soumettre périodiquement à une mise en concurrence conformément à la réglementation relative à la Commande Publique.

Ce contrat présente l'intérêt d'une mutualisation des risques et garantit aux prestataires d'assurance un « portefeuille clients » pertinent.

L'échéance du neuvième contrat groupe est fixée au 31 décembre 2022. L'actuel contrat compte à ce jour 653 collectivités adhérentes, soit plus de 46 000 agents CNRACL et plus de 2 000 agents IRCANTEC.

En plus de garantir une procédure juridiquement sécurisée, donner mandat au CIG permet à la collectivité d'accéder à une solution assurantielle « clef en main » et pérenne. En effet, l'expérience dans la passation des marchés publics et l'expertise du CIG dans le pilotage financier étroit des derniers contrats groupe, ont permis de conserver les taux de cotisation sur la durée du marché. Aucune collectivité membre du contrat-groupe n'a vu, au cours des huit dernières années son taux de cotisation augmenter pour cause de sinistralité dégradée. Cette absence de révision technique des taux a été possible grâce au jeu de la mutualisation et au lissage du risque sur l'ensemble des collectivités adhérentes.

Enfin, à l'appui de la prestation assurantielle, le CIG veille à ce que le prestataire inclut à son offre des services associés permettant aux collectivités de piloter et maîtriser l'absentéisme (expertise, soutien psychologique, formations...).

La Commune de Villeron soumise à l'obligation de mise en concurrence de ses contrats d'assurances peut se rallier à la mise en concurrence effectuée par le CIG. La mission alors confiée au CIG doit être officialisée par une délibération, permettant à la collectivité d'éviter de conduire sa propre consultation d'assurance.

Présentation de la procédure :

La procédure de consultation conduite par le CIG comprendra deux garanties : une garantie pour les agents relevant de l'IRCANTEC (stagiaire ou titulaire à temps non complet ou contractuel de droit public) et une garantie pour les agents relevant de la CNRACL. La collectivité garde le choix de souscrire l'une ou l'autre des garanties, ou les deux.

S'agissant des garanties pour les agents relevant CNRACL :

- une tranche ferme pour les collectivités de moins de 30 agents CNRACL ;
- autant de tranches conditionnelles nominatives que de collectivités de plus de 30 agents CNRACL ;

La consultation portera sur les garanties financières et les prestations de gestion du contrat groupe (statistiques, assistance juridique, programmes de soutien psychologique..).

Les taux de cotisation obtenus seront présentés à **La Commune de Villeron** avant adhésion définitive au contrat groupe. A noter bien entendu, que toutes les collectivités, à l'issue de la consultation, garderont la faculté d'adhérer ou non.

La Commune de Villeron,

Adhérent au contrat groupe en cours dont l'échéance est fixée au 31 décembre 2022 et compte-tenu de l'intérêt d'une consultation groupée, je vous propose de rallier à nouveau la procédure engagée par le C.I.G.

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code des Assurances ;

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et notamment son article 26 alinéa 2 ;

VU le décret n°86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 alinéa 2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux,

VU le Code de la Commande Publique et notamment l'article L. 2124-3 qui définit la procédure avec négociation ;

VU le Code de la Commande Publique et notamment l'article R.2124-3 qui fixe les cas dans lesquels le recours à

la procédure avec négociation est possible ;

CONSIDERANT la nécessité de passer un contrat d'assurance statutaire ;

CONSIDERANT que la passation de ce contrat doit être soumise au Code de la Commande Publique ;

VU la délibération du Conseil d'Administration du CIG en date du 15 juin 2021 approuvant le renouvellement du contrat groupe selon la procédure avec négociation ;

VU l'exposé du Maire;

VU les documents transmis;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

DECIDE de se joindre à la procédure de renégociation du contrat groupe d'assurance que le Centre Interdépartemental de Gestion va engager début 2022 conformément à l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984

ET

PREND ACTE que les taux de cotisation lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse prendre ou non la décision d'adhérer au contrat groupe d'assurance souscrit par le CIG à compter du 1^{er} janvier 2023.

VOTE A L'UNANIMITE

3/ MISE EN PLACE DE DEUX EMPLOIS DE VACATAIRE

Considérant qu'en cas de besoin du service public, il convient d'avoir recours ponctuellement à deux personnes afin d'aider à l'accueil et le développement scolaire d'un enfant en difficulté.

Considérant qu'il s'agit d'un travail spécifique et ponctuel à caractère discontinu, ils devront être rémunérés après service fait sur la base d'un forfait.

DECIDE, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Article 1 : recrutement.

De faire face au besoin ci-dessus par l'emploi de deux vacataires.

De charger Monsieur le Maire à procéder au recrutement.

De spécifier que les personnes recrutées ne travailleront qu'en cas de besoin et sur demande expresse de Monsieur le maire.

Article 2 : rémunération.

De préciser que la rémunération à la vacation qui interviendra, après service fait, s'élèvera au montant brut horaire du SMIG en vigueur.

Dit que cette rémunération sera forfaitaire.

Inscription des crédits nécessaires au budget de l'exercice en cours.

CHARGE,

Monsieur le Maire est chargé de la mise en œuvre de la présente décision.

VOTE A L'UNANIMITE

4 / TABLEAU DES EMPLOIS 2021

Le Maire, rappelle à l'assemblée :

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet

Considérant la nécessité de créer un poste d'emploi de vacataire, en raison de l'augmentation de fréquentation à la restauration scolaire, animations scolaires et extra scolaires ce qui nécessite un temps d'entretien des locaux supplémentaire,

Le Maire propose à l'assemblée,

D'adopter les modifications du tableau des emplois suivants :

- création d'un emploi de vacataire pour un travail spécifique et ponctuel à caractère discontinu et sera rémunéré après service fait sur la base du montant brut horaire su SMIG en vigueur à compter du 1^{er} septembre 2021

D'adopter le tableau des emplois suivant, sachant que tout le personnel est en Temps Complet :

ETAT DU PERSONNEL 2021

EMPLOI				
GRADES	CATHEGORIE	BUDGETAIRE	POURVU	NON POURVU
TITULAIRE				
Filière Administrative				
Rédacteur pp 2ème classe	B	2	1	1
Rédacteur	B	1	0	1
Adjoint admin.pp 2ème classe	C	1	1	0
Adjoint administratif	C	2	1	1
	TOTAL	6	3	3
Filière Technique				
Adjoint technique pp 2ème classe	C	3	1	2
Adjoint technique	C	9	3	6
	TOTAL	12	4	8
Filière Sociale				
ATSEM pp 1ère classe	C	1	1	0
ATSEM pp 2ème classe	C	1	1	0
ATSEM	C	2	0	2
	TOTAL	4	2	2
Filière Animation				
Adjoint animation pp 2ème classe	C	3	3	0
Adjoint animation	C	4	2	2
	TOTAL	7	5	2
	TOTAL	29	14	15
CONTRACTUEL				
CDD				
Adjoint administratif	C	1	0	1
Adjoint administratif pp 2ème classe	C	1	0	1
Adjoint animation	C	1	0	1
	TOTAL	3	0	3
CAE				
Adjoint administratif	C	1	0	1
Adjoint technique	C	2	0	2
	TOTAL	3	0	3
Accroissement temporaire				
Adjoint technique	C	4	2	2
	TOTAL	4	2	2
Saisonnier				
Adjoint technique	C	X	5	5
Vacataire				
Adjoint technique	C	2	2	0
	TOTAL	2	2	0

S'agissant des emplois de contractuel aucun n'ont été créé en application de l'article 3-3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE : d'adopter le tableau des emplois ainsi proposé qui prendra effet à compter du 01 Septembre 2021,

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois seront inscrits au budget de l'exercice 2021.

MANDATE Monsieur le Maire pour les formalités à accomplir,

VOTE A L'UNANIMITE

Questions diverses :

M. KUDLA :

Réunions importantes depuis le Conseil municipal du 22 juin

*Mercredi 23 juin, rendez-vous avec la société ORTEN, l'entreprise ICARE, Monsieur DAVENEAU CARPF et Christophe afin de définir un autre cheminement pour l'enfouissement de la fibre noire.

*Jeudi 24 juin, Conférence des Maires à Roissy.

*Vendredi 25 juin, rendez-vous avec Monsieur LUQUET, géomètre, Madame et Monsieur HORIE et les riverains de l'Impasse Saint Germain pour le PV contradictoire avant la vente du terrain.

*Dimanche 27 juin, élections Départementales et Régionales.

*Mardi 29 juin :

-rendez-vous à Asnières pour recevoir les représentants de la SAUR pour l'attribution du futur contrat de distribution de l'eau potable,

Conseil de la CARPF.

*Mercredi 30 juin, cérémonie à Bouqueval pour fêter le départ du Colonel PRATO qui commandait le groupement de gendarmerie à Montmorency. J'ai fait la connaissance de son remplaçant et du Lieutenant qui remplace le capitaine FOURNIER.

*Jeudi 1^{er} juillet, réunion de travail à Roissy sur le dossier mobilités.

*Vendredi 2 juillet, pot avec les enseignants pour fêter la fin de l'année scolaire.

*Lundi 5 juillet, démarrage de la démolition des bâtiments de la ferme pour réaliser la future Résidence Emile LECERF.

*Mardi 6 juillet :

-rendez-vous avec le Lieutenant DAHLQUIST Commandant la communauté de PSIG ((Peloton d'Intervention et de Surveillance de la Gendarmerie de Domont et Roissy en France pour définir les modalités d'intervention au sein de l'école.

-rendez-vous à l'étude de Maître FIXOIS en présence de Monsieur BRAS pour la vente du terrain allée Gérard BAUCHE à son profit.

*Vendredi 9 juillet, rendez-vous avec Mesdames VILELA et JOSSE BLONDIAUX Nexity, Maître AGGAR, Sylvie et Christian pour la rétrocession des équipements de leur programme. Réunion stérile et tendue comme prévu.

*Lundi 12 juillet :

-rendez-vous avec Sébastien BENTE au sujet de la récupération des pierres de sous-bassement de la démolition du corps de ferme afin de poursuivre les travaux sur les gradins de l'école maternelle,

-rendez-vous avec Madame KABALE en présence d'Anne, Frédérique et Cathy afin de trouver une solution pour garder ses deux enfants à la cantine lorsqu'elle emmène le grand chez l'orthodontiste.

*Jeudi 15 juillet, cérémonie à la brigade de Louvres pour fêter le départ du Capitaine FOURNIER.

*Jeudi 22 juillet, rendez-vous à la mairie de Marly la Ville, en présence d'André SPECK, son avocat, Alain GOLETTA et Christian afin de définir une action pour lancer un recours contre la ligne LGV.

*Lundi 26 juillet, installation de pierres à la salle polyvalente afin d'éviter le retour des gens du voyage partis le vendredi précédent suite à un passage avec la Gendarmerie le jeudi 22.

*Lundi 2 août, passage en mairie de gendarmes suite à une agression sur l'ainé des enfants de Madame CAPOCCI au cours du weekend, agression qui aurait pu entraîner un fort traumatisme voir le décès de la victime si un des trois agresseurs n'avait pas isolé celui qui frappait à coups de pieds lorsque la victime était au sol.

*Mercredi 4 août, rendez-vous avec Madame MABUMBA en présence d'Anne et Cathy au sujet d'une inscription à la cantine alors qu'elle n'est pas salariée, mais se réfugie sur une hypothétique action auprès d'une association caritative.

J'ai été amené à la sortir de la mairie lorsque nous avons constaté qu'elle nous filmait et enregistrait l'entretien.

Je lui ai adressé un courrier en recommandé dans la foulée que j'ai fait suivre en fin de journée à Madame TIBITI Secrétaire générale à la Sous-Préfecture de Sarcelles suite à un contact téléphonique pour me signaler que cette personne s'était plainte auprès de ses services.

*Lundi 9 août, contact téléphonique avec Madame BERNICOT, au sujet de l'entretien du bassin de retenue et du fossé situé le long du CD 9.

*Mercredi 11 août, rencontre en mairie avec Monsieur BROCQUEVIELLE nouveau Chef de la Police intercommunale.

*Jeudi 12 août, rendez-vous avec Madame BERNICOT du SIAH pour constater le remblai du fossé de collecte des eaux pluviales derrière deux pavillons situés rue du Bois d'Argenteuil et signaler cet état de fait à la police de l'eau.

*Vendredi 13 août, rendez-vous en mairie avec le nouveau Commandant de la gendarmerie de Louvres le Lieutenant HAYOTTE et le nouveau Commandant de l'arrondissement de Montmorency le Commandant PLISSON en présence de Benoit.

*Lundi 16 août, réunion de chantier à Chaumontel pour le compte du SIECCAO.

*Lundi 23 août :

-entretien téléphonique avec Monsieur DELAPLACE responsable de la collecte des betteraves chez TERREOS à Chevrières dans l'Oise afin de restaurer le chemin dénommé de Louvres à Montmélian.

-visite de Monsieur POTEL sur ce sujet.

*Mardi 24 août :

-démarrage de la pose de pierres à l'école maternelle,

-réunion de travail avec Christophe sur des dossiers de la CARPF, puis visite du chantier de la Résidence Emile LECERF où nous avons participé au débat sur l'alimentation en eau potable du chantier.

*Mercredi 25 août, réception en mairie avec Benoit de membres de la Compagnie de gendarmerie départementale de Montmorency (14) qui venaient s'entraîner comme prévu au sein du groupe scolaire.

*Jeudi 26 août, rendez-vous avec Sébastien BENTE pour évaluer la quantité de matériaux nécessaires à la restauration du chemin agricole.

*Lundi 30 août :

-réception houleuse en mairie de la famille DOUMBIA pour l'inscription de leurs enfants à l'école alors qu'ils ne sont pas connus sur le village.

J'ai été obligé de demander la présence de gendarmes pour calmer leur agressivité injustifiée du fait de leur manque d'implication pour se faire connaître auprès du bailleur Clésence.

-entretiens téléphoniques avec Messieurs ANGARD et BRAS au sujet du branchement d'eau potable à la ferme et avec Monsieur PORCU pour le lancement du marché d'agrandissement de l'école et du centre de loisirs.

-visite de Cathy CAUCHIE,

-réunion de travail avec les adjoints.

*Mardi 31 août, CAO au SIECCAO à Asnières sur Oise sur l'étude du dossier qui permettra de désigner le futur délégataire pour la distribution de l'eau potable.

*Mercredi 1^{er} septembre :

-démarrage des travaux Allée Gérard BAUCHE pour la pose de la fibre noire entre Villeron et Vémars,

-réalisation du réseau d'eau pluviale sur le même site pour la résidence Emile LECERF,

-rencontre avec des enseignants,

-visite du Lieutenant LEFEBVRE de la caserne des pompiers de Louvres au sujet des poteaux incendie gérés par Benoit.

-entretien téléphonique avec Robert DELPIT pour qu'il puisse filmer la rentrée scolaire.

*Jeudi 2 septembre :

-participation à la rentrée scolaire avec Benoit et Robert ainsi que tout le personnel administratif.

-rendez-vous sur site avec Messieurs ANGARD et BRAS en présence de Christian pour localiser le raccordement au réseau d'eau potable et la pose d'un nouveau poteau à incendie.

*Vendredi 3 septembre ;

-visite du chantier de l'écurie, puis ceux de l'Allée BAUCHE.

-réunion de crise l'après-midi pour améliorer l'entrée et la sortie des enfants de l'école. Emilie et Cathy seront mises à contribution. Je les remercie pour leur bonne volonté.

Catherine, Anne et moi avons deux entretiens mardi matin pour des postes d'ATSEM et la restauration. Nous sommes limités au niveau des effectifs.

-entretien téléphonique avec le Lieutenant HAYOTTE au sujet de Monsieur DOUMBIA qui est venu lui exposer les problèmes qu'il rencontrait avec la commune...

*Lundi 6 septembre :

rendez-vous avec :

- Monsieur Alexandre DE SOUSA pour élaborer une signalétique pour éviter le passage de poids lourds dans le village,
 - l'huissier de Monsieur BRAS pour faire un constat sur les espaces verts allée BAUCHE qui vont supporter la base vie,
 - avec Monsieur DAVENEAU pour faire un état des lieux après les travaux d'enfouissement de la fibre.
- Conseil municipal.

A venir :

*Mardi 7 septembre :

- visite de l'entreprise COUGNAUD,
- entretiens d'embauche,
- bureau du SIECCAO.

*Jeudi 9 septembre :

- visite du site par les entreprises qui vont candidater pour les nouveaux bâtiments à l'école,
- Conférence des Maires.

Autres interventions importantes :

Madame MORAT : suggère que le jardin carré soit rafraîchi et que certains travaux soient effectués

Madame CAUCHIE : informe que d'ici fin décembre le nettoyage et l'égoutage au bassin de rétention d'eau sera effectué par les agents d'entretien du SIAH

Monsieur MAUCLER : point finances le 9.7 avec Catherine

Fait à Villeron, le 13/09/2021

Le Maire,

Dominique KUDLA

